



## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce vendredi 02 avril 2021, en exécution de la réquisition n°1852/PR/2021, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de contrôle de zone dans les localités de Kangnicopé, Kagomé et leurs environs dans la préfecture du Golfe.

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité s'inscrivent dans le cadre de la préservation de la sécurité intérieure de notre pays face à la montée des menaces sécuritaires de tout genre. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis d'interpeller quatre-vingt-quatre (84) personnes et de saisir divers objets. Il s'agit notamment de cent vingt-six (126) motos sans pièces afférentes, d'une (01) plaque d'immatriculation nigériane, des armes blanches, du cannabis et des effets militaires. Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de Kangnicopé, Kagomé et leurs environs pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays dans le respect des mesures barrières.

Fait à Lomé, le 02 AVR. 2021

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK